

Direction Générale des Services
Services des Assemblées

Arrêté N°11-0826

**désignant Monsieur Jean ROUJON
représentant du Président du Conseil
général en qualité de Président du
Conseil d'Administration du Service
départemental d'Incendie et de
Secours**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOZÈRE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424,27, L 3123-17, L 3221-11 et L 3321-1-3 ;

VU la circulaire n°NOR IOCE1104871C du 15 février 2011 relative au renouvellement des représentants du Conseil général au Conseil d'administration du Service départemental d'Incendie et de Secours ;

VU la délibération du Conseil général n°CG_11_1100 en date du 31 mars 2011 constatant l'élection de Monsieur Jean-Paul POURQUIER en qualité de Président du Conseil général ;

VU la délibération du Conseil général n°CG_11-1105 en date du 31 mars 2011 constatant l'élection des représentants du Département au Conseil d'administration du Service départemental d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Monsieur Jean ROUJON, est désigné en représentant du Président du Conseil général en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'Incendie et de Secours.

ARTICLE 2

Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 4 avril 2011
Le Président du Conseil général
Jean-Paul POURQUIER

Déposé et affiché le :